



communiqué

Le 27 août 1993

Date

Pour publication

LE NOUVEAU PASSEPORT CANADIEN **PRÉSENTE DE MEILLEURES CARACTÉRISTIQUES** **EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

Le ministre de Sécurité publique Canada, l'honorable Doug Lewis, a annoncé aujourd'hui la mise en circulation d'un nouveau passeport canadien présentant de meilleures caractéristiques en matière de sécurité.

«Ce nouveau modèle fait suite à l'engagement pris par le Bureau des passeports de renforcer la sécurité du document, diminuant les risques de fraude», déclare M. Lewis.

Pour contrer le risque croissant de fraude dont font l'objet les documents de voyage international, du fait de l'utilisation de matériel de duplication de l'image tel que les copieurs couleur à laser, le nouveau passeport présente des caractéristiques originales qui permettront de faire obstacle aux tentatives illégales de reproduction ou de modification.

Une autre de ses caractéristiques permettra aux lecteurs mécaniques courants de détecter les imitations du nouveau modèle et aidera les autorités chargées de l'inspection aux points d'entrée à déceler plus facilement les faux.

Le nouveau passeport conserve de nombreux éléments du modèle précédent, notamment la couverture, la taille et l'impression en creux, mais la différence réside dans plusieurs innovations.

Les pages du nouveau passeport sont fabriquées avec le papier le plus perfectionné qui soit du point de vue de la sécurité, papier mis au point et produit au Canada grâce à un concept amélioré de filigranes. L'utilisation du système de numérotage des pages en périmètre sur les pages réservées aux visas est une autre caractéristique originale du nouveau passeport. Le Canada semble être le premier pays à recourir à ce procédé dont le but est d'éviter la substitution des pages de visa. En outre, on a mis l'accent sur le laminé de sécurité, sur la page servant à l'identification, afin de dissuader la contrefaçon et la falsification.